



# Règlement intérieur Badminton Evasion Bron (BEB)

## Article 1 : Objet

Le règlement suivant complète les statuts de l'Association Badminton Evasion Bron (BEB). Chaque adhérent (et le responsable légal pour les mineurs) doit prendre connaissance de ces différents textes et en respecter les consignes.

Le présent règlement peut être modifié par le conseil d'administration, qui le fera alors approuver en assemblée générale.

## Article 2 : Affiliation

Le BEB est affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBad) et de par son affiliation elle s'engage à se conformer entièrement aux statuts et aux règlements de la fédération dont elle relève ainsi qu'à ceux de son comité départemental.

## Article 3 : Les créneaux

Le club est ouvert aux sports loisirs comme aux compétiteurs.

### a) Créneau adulte du lundi soir à Antoine Muguet

18h-22h, prioritairement réservé aux joueurs dit « compétiteurs » de 18h à 20h.

### b) Créneau du mercredi soir à la halle de la Fac Lyon 2

20h-22h : Ce créneau est réservé aux joueurs compétiteurs. Les terrains sont prioritairement réservés aux entraînements encadrés.

Chaque joueur souhaitant suivre l'entraînement s'engage alors à les suivre régulièrement.

### c) Créneau du mercredi soir à Antoine Muquet

19h30-22h : Ce créneau est prévu pour les joueurs loisirs. Un entraînement adapté est prévu durant ce créneau. Chaque joueur s'engage à suivre régulièrement les entraînements.

### d) Créneaux entraînement jeune le mercredi

17h à 19h30 : ouverts aux enfants à partir de 7 ans et aux jeunes de moins de 18 ans, l'école de badminton est destinée à l'initiation et au perfectionnement des enfants et des jeunes dans le but d'une pratique en loisir ou en compétition. Chaque joueur s'engage à suivre régulièrement les entraînements. Les jeunes de moins de 13 ans doivent venir accompagnés d'un adulte s'ils souhaitent jouer sur un créneau non encadré d'adultes.

### e) Créneau du samedi matin

Créneau ouvert de 9h30h à 12h30 pour tous les joueurs (jeunes (présence d'un parent) et adultes)

## Article 4 : Cotisation et inscription

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante. Cela signifie que les joueurs doivent remettre leur dossier afin de jouer à partir du 1<sup>er</sup> septembre de la saison suivante. L'inscription comprend la licence et l'assurance de la FFBad et n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet.

La demande d'adhésion des mineurs sera accompagnée d'une autorisation parentale pour la saison en cours.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

## Article 5 : Responsabilités

Pour les adhérents l'assurance de la licence de la F.F.Bad est engagée pour les dommages exclusivement causés à autrui tandis que la responsabilité civile du BEB et de ses dirigeants est couverte par la police d'assurance souscrite par le club.

Tout mineur est sous la totale responsabilité du représentant légal en dehors des horaires d'entraînement (avant leur entrée dans la salle et après leur sortie). Les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'animateur dans la salle en début de séance avant de laisser leur enfant.

Le club décline toute responsabilité :

- en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club,
- en cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement,
- en cas de perte ou de vol occasionnés dans la salle d'entraînement ou dans les vestiaires. Par mesure de prudence, les joueurs sont priés de ne rien laisser dans les vestiaires.

## Article 6 : Séances d'essai

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton sur autorisation d'un membre du bureau présent pendant la séance. Deux séances sont accordées. Au-delà, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet, si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club.

Pendant les séances d'essai tout incident sera couvert par l'assurance personnelle de l'essayant.

## Article 7 : Etat d'esprit

Le BEB se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif originel et de l'éthique sportive. Aussi tout adhérent s'engage à entretenir bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres. C'est pourquoi tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra immédiatement sanctionner.

De même il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent à l'entraînement : un joueur ne doit pas être laissé sur le bord des terrains sans jouer et un joueur doit accepter de jouer avec un partenaire ou contre un adversaire qui n'a pas son niveau.

En cas d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains.

Les volants usagés doivent être jetés ou stockés si leur état le permet afin de servir aux échauffements ou exercices.

## **Article 8 : Equipement personnel**

Les joueurs doivent obligatoirement pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle, qui doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur (maintien de la propreté du gymnase).

Les raquettes sont à la charge des joueurs (prêts possibles en dépannage et lors des séances d'essai).

Les volants sont à la charge des joueurs à l'exception des rencontres de championnat interclubs et des entraînements encadrés.

## **Article 9 : Matériel collectif**

Les joueurs sont tenus de participer à la mise en place et au rangement des installations (filets et poteaux) avec soin. Les joueurs sont également tenus de respecter la propreté de ces lieux et de signaler toute anomalie au gardien du gymnase ou à un responsable du club.

## **Article 10 : Sécurité**

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton.

Il est interdit de fumer dans la salle.

## **Article 11 : Participation aux compétitions**

Les adhérents représentent le club et la ville de Bron dans les tournois amicaux ou officiels, individuels ou par équipes.

### a) Tournois amicaux loisir

Des tournois amicaux loisirs avec les clubs voisins, ouverts à tous, peuvent être proposés tout au long de l'année. Les frais d'inscription et de déplacement sont à la charge des joueurs.

Durant l'année le club organise des tournois amicaux loisirs. Il est souhaitable que les adhérents y participent, aident à l'organisation de ces évènements sportifs et y entretiennent l'esprit du club.

### b) Compétition officielle interclubs

La composition et l'inscription des équipes sont gérées en début de saison selon les niveaux des joueurs motivés. Les capitaines d'équipe composent leur équipe selon ces critères. Le club prend en charge la fourniture des volants, le pique-nique et les frais de déplacement pour les compétitions hors du Grand Lyon.

### c) Compétition officielle individuelle

Un joueur qui souhaite s'engager dans une compétition officielle individuelle doit en informer le responsable tournois du club qui s'occupera alors de son inscription auprès des organisateurs et l'informera de son heure de convocation. Cette inscription peut, selon les tournois, se faire via le site spécifique.

Les dates d'inscriptions sont définies par le responsable des tournois. Une fois que la date limite fixée par le club est dépassée, le joueur s'occupe de son inscription et règle le tournoi de son côté ; il n'est alors pas pris en charge par le club.

Si un joueur souhaite s'inscrire à un tournoi non prévu par le responsable des tournois, il doit en informer ce dernier qui jugera de la pertinence de le partager. Dans le cas contraire, le joueur s'inscrira par ses propres moyens, et la prise en charge sera comptabilisée dans les tournois remboursés. Toute inscription sans passer par le responsable des tournois sera à la charge complète du joueur.

Les éventuelles sanctions que le joueur pourrait subir seront à sa charge et uniquement à sa charge.

Le club prend en charge une partie des frais d'inscriptions (selon vote annuel lors de la première réunion du conseil d'administration, les frais de déplacement restant à la charge du joueur).

Nous vous invitons à consulter les autres joueurs participants à un tournoi afin de covoiturer si cela vous est possible. Vous pouvez voir la liste des inscrits pour les tournois sur le site spécifique.

En cas de forfait non justifié, les frais d'inscriptions seront entièrement à la charge du joueur.

## **Article 12 : Invités**

Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne étrangère au club, licenciée à la FFBad, lorsque l'affluence le permet et à condition de la signaler à un membre du comité directeur présent pendant la séance (pour les personnes non licenciées, voir article 6 du présent règlement). La personne invitée doit se soumettre au règlement intérieur, à charge pour l'hôte adhérent de l'en informer.

## **Article 13 : Vacances scolaires**

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des enfants et des jeunes (école de badminton) sont systématiquement suspendues. Pour les adultes, un aménagement est proposé selon les disponibilités des responsables volontaires et des salles.

## **Article 14 : Autres activités**

Chaque joueur peut proposer des activités extra badminton aux responsables de l'association dans le but de plébisciter la vie du club et la convivialité entre les adhérents.

## **Article 15 : Sanctions**

Tout manquement répété à ce règlement par un adhérent au club, entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération du comité directeur du club.